Fiche à retourner avec <u>l'arrêté municipal</u>, au DVOF si le ou les terrains sont déclarés impraticables par la mairie

Nom du Club : _____

Numéro d'affiliation : _____

Veuillez préciser ***<u>tous les matches</u>*** (compétition départementale uniquement) concernés par la ou les fermetures.

N°DU MATCH	MATCH	CAT.	DIVISION	TERRAIN CONCERNÉ

<u>DATE :</u>

<u>NOM ET SIGNATURE</u>

N.B. : Ce document et l'arrêté municipal sont à envoyer au DVOF **<u>au plus tard</u> le vendredi précédant l'annulation avant 12 heures** au :

01 39 35 00 39